

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 145-14
Le 30 octobre 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Bell Aliant (BA)
Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. («Bell Aliant») seront retirées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 31 octobre 2014, suite à l'acquisition de Bell Aliant par BCE Inc. (« BCE »). Suite à cette acquisition, les actionnaires de Bell Aliant recevront un montant d'environ 7,75\$CA et environ 0,4778 action ordinaire de BCE.

Bell Aliant (BA)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Bell Aliant seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 3 novembre 2014**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **BA deviendra BCE2**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Une considération en espèces d'environ 775,00\$CA, environ 47 actions ordinaires de BCE et une considération en espèces équivalente à environ 0,78 action de BCE (Basé sur le prix de clôture de BCE du 31 octobre 2014). Le montant sera confirmé dans une nouvelle circulaire.
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BA seront transférées à la classe d'options BCE2 qui constitue le nouveau livrable. Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Bell Aliant Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
25,00 \$	BA	BCE2
26,00 \$	BA	BCE2
27,00 \$	BA	BCE2
28,00 \$	BA	BCE2
29,00 \$	BA	BCE2
30,00 \$	BA	BCE2
32,00 \$	BA	BCE2
34,00 \$	BA	BCE2

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers